



L'AGEFICE est le Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services pour les Chefs d'entreprise / Dirigeants non-salariés et leurs Conjoints collaborateurs ou Conjoints associés de ces 3 secteurs d'activité.

Le montant de l'aide maximum est de 3500 €, le demandeur doit faire l'avance de fonds

A qui s'adresse le dispositif ?

L'aide à la formation de l'AGEFICE s'adresse aux dirigeants d'entreprise et/ou leurs conjoints collaborateurs/conjoints associés.

Ressortissants éligibles

Sont concernés, par le dispositif de l'AGEFICE, les Dirigeants travailleurs non-salariés inscrits à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés et appartenant aux secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services, à savoir :

- Gérant majoritaire de SARL,
- Associé unique d'une EURL,
- Associé d'une SNC,
- Entrepreneur individuel,
- Autoentrepreneur.

Montant de l'aide

Pour l'année 2021, chaque ressortissant éligible au dispositif de l'AGEFICE bénéficie d'une enveloppe annuelle individuelle qui peut aller, sous conditions, jusqu'à 3500 €.

Sont imputées sur cette enveloppe individuelle :

- Les formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue, les formations de langues, les formations obligatoires légalement imposées, les formations métiers ou transversales : montant du financement maximum accordé par l'AGEFICE (sous réserve d'accord de financement) égale à 3500 € nets de taxe par année civile et par cotisant ou ressortissant,
- Les formations en présentiel : les heures de formation réalisées en présentiel sont plafonnées à 50 € de l'heure,
- Les formations en distanciel : les heures de formation réalisées en distanciel (que ce soit en synchrone ou en asynchrone) sont plafonnées à 35 € de l'heure.

En savoir plus : https://les-aides.fr/fiche/bZZjCntGxfTeBGZeTUzZ4_Vm/agefice/aide-a-la-formation-des-chefs-d-entreprises.html

<p>Brest : Pôle conseil aux entreprises 02 98 00 38 18 02 98 00 38 17 pole-conseil.brest@bretagne-ouest.cci.bzh</p>	<p>Morlaix : Pôle conseil aux entreprises 02 98 00 39 39 02 98 00 39 15 conseil.morlaix@bretagne-ouest.cci.bzh</p>	<p>Quimper : Pôle conseil aux entreprises 02 98 98 29 65 accueil.quimper@bretagne-ouest.cci.bzh</p>
---	---	--

